

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 juillet 2015

Nombre de conseillers en	Exercice :	23
	Présents	20
	Votants :	22

L'an deux mil quinze, le 16 du mois de juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Clair de la Tour, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François DELDICQUE, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. Jean-François DELDICQUE, Monique SOULIER, Xavier LE DUFF, Magali GRISEL, Christophe JULLIAN-DESAYES, Maryline BOROWIAK, Michel BELANTAN, Brigitte MIGNOT, Thierry SOHIER, Luc LAURENT, Brigitte BERRIAT, Sylvie DRAME, Jean-Claude BIETRIX, Jacqueline GUICHARD, Emmanuel EGLAINE, Claire KERRINCKX, Luc BASSETTE, Kathia VENDOIS.

ABSENT : Axelle DURAND

POUVOIRS :

Jean-Claude PELISSE donne pouvoir à Jean-François DELDICQUE
Patrick BLANDIN donne pouvoir à Claire KERRINCKX

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Monique SOULIER.

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission pour raisons professionnelles et familiales de Mme Axelle DURAND.

Il indique qu'il accepte cette démission et que M. Simon MIGNOT est le suivant sur la liste conduite par le groupe majoritaire en 2014 et qu'il siègera comme 23^{ème} membre du conseil municipal.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que l'équipe majoritaire est soudée autour de lui et que la majorité ne se laissera pas déstabiliser par les tentatives des deux groupes d'opposition municipale qui souhaitent laisser croire qu'il existe un problème de gouvernance au sein du conseil municipal de ST CLAIR DE LA TOUR.

1° RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL Pas de délibération

M. le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance du conseil municipal :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 4 juin 2015
- Subventions aux Associations communales 2015
- Subventions aux autres Associations 2015
- Crédits scolaires 2015-2016
- Désaffiliation de Grenoble-Alpes-Métropole du CDG 38
- Astreintes des services techniques
- Création d'une convention de groupement de commandes pour le curage des réseaux d'assainissement et pluviaux et les épreuves (tests d'étanchéité) pour les réseaux d'eaux et d'assainissement de la Communauté de Communes des Vallons de la Tour et les communes membres.
- Admissions en non- valeur demandées par le Comptable Public
- Questions diverses :
 - o Représentations demandées par la CCVT.

Il précise que la parole sera donnée, suite à leur demande, aux deux groupes d'opposition.

**2° Approbation du Compte rendu du conseil municipal du 4 juin 2015
Délibération N° 2015-05.1**

M. le Maire demande aux conseillers municipaux d'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 4 juin 2015 qui a été communiqué aux élus et affiché dans les 8 jours du conseil municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal, approuve le compte-rendu du conseil municipal du 4 juin 2015.

**3° SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES POUR 2015
Délibération N° 2015-05.2**

Madame Magali GRISEL, adjointe à l'animation, aux sports, à la culture et aux associations indique que suite à la réunion de la commission « sports – associations » du 22 juin 2015, les propositions suivantes sont faites aux membres du conseil municipal :

Elle précise que l'association « ACA DANCE » sera dissoute dans le courant du mois de juillet, la Présidente a fait parvenir un courrier pour expliquer ses motifs qui sont personnels et de santé et non pas pour des raisons de budget.

Au vu des restrictions budgétaires, les membres présents proposent de réduire le budget des associations d'environ 10%.

différence entre :

- Les associations sportives avec compétitions, avec un plafond maximum de 2600€
- Les associations de loisirs, avec un plafond minimum de 150€ et un maximum de 2160 €

Le calcul : (les membres présents décident d'ôter 1 € par licenciés)

- Nombre de licenciés : 3 € / licenciés
- Enfants de – 12 ans st clairois : 6 € / licenciés
- Ados st clairois (-18ans), enfants -12 ans extérieur, ados extérieur (-18ans) : 2 € / licenciés
- Dépenses/investissements : 3 %

ASSOCIATION	Nombre de licenciés	Enfants – 12 ans St Clair	Ados (-18 ans) St Clair enfant – 12 ans ext Ados (-18 ans) ext	Montant proposé Pour 2015
ACCA	27 x 3 = 81		1 x 2 = 2	268.00€
Amicale boules	22 x 3 = 66			397.00 €
Amicale anciens parachutistes	25 x 3 = 75			150.00 €
Amicale employés communaux	10 x 3 = 30			150.00 €
Amitié et loisirs	12 x 3 = 36			150.00 €
Amicale anciens combattants	45 x 3 = 135			402.00 €
Art et peinture	7 x 3 = 21			150.00 €
Association des	78 x 3 =	14 x 6 = 84	38 x 2 = 76	455.00 €

assistantes maternelles	234			
ASSOCIATION	Nombre de licenciés	Enfants – 12 ans St Clair	Ados (-18 ans) St Clair enfant – 12 ans ext Ados (-18 ans) ext	Montant proposé Pour 2015
BVT	263 X 3 = 789	12 x 6 = 72	70 x 2 = 140	2600.00 €
Etoile cycliste	65 x 3 = 195		10 x 2 = 20	894.00 €
Espoir foot	86 x 3 = 258	6 x 6 = 36	12 x 2 = 24	628.00 €
FCTC	378 x 3 = 1134	40 x 6 = 240	138 x 2 = 276	2600.00 €
JJB addict nord Isère	29 x 3 = 87		2 x 2 = 4	170.00 €
Le clos des chats	Pas de demande			
Musik and Co	27 x 3 = 81	7 x 6 = 42	2 x 2 = 4	216.00 €
Ping pong	53 x 3 = 159	1 x 6 = 6	10 x 2 = 20	349.00 €
Philatélie st clair	9 x 3 = 27			150.00 €
St clair foot vétérans	Association en sommeil			
Sou des écoles	323 x 3 = 969			2160.00 €
Sport anim	602 x 3 = 1806	40 x 6 = 240	182 x 2 = 364	2600.00 €
Tennis club	60 x 3 = 180	16 x 6 = 96	19 x 2 = 38	512.00 €
Soleil et détente	Pas de demande			
Le plateau fêtard	Pas de demande			
Tai chi chuan	13 x 3 = 39			569.00 €
Parents en colère	47			150.00 €
Institut chinois				150.00 €
TOTAL				15 870.00 €

Pour mémoire, en 2014, le budget total des associations communales étaient de 17303.00 €.

Mme Magali GRISEL rappelle que l'association syndicale libre souhaitait une subvention pour l'entretien et l'embellissement des espaces verts de leur lotissement « les capucines », les membres de la commission ne souhaitent pas verser une subvention sinon tous les autres lotissements feront cette même demande...

En ce qui concerne la demande faite par le Souvenir Français, un courrier leur sera envoyé leur expliquant que lorsqu'ils interviendront sur notre commune leur demande sera révisée.

M. Luc BASSETTE indique que la Commission a travaillé et qu'il ne reviendra pas sur ses choix. Toutefois, il trouve que l'Association « Les Parents en Colère » qui demandaient une subvention de 1 200 € se voit attribuer 150 € ce qui est peu. Il lui est répondu par Mme Maryline BOROWIAK que le conseil municipal a déjà délibéré pour leur octroyer 400 € et le CCAS dernièrement a voté 360 €. Elle indique que sans doute, l'année prochaine, la subvention sera supérieure.

Mme Magali GRISEL précise que les budgets fournis par les associations font l'objet d'un contrôle.

M. Emmanuel EGLAINE pense que la commission pour l'année prochaine devrait avoir une réflexion poussée sur l'attribution des subventions. Il serait souhaitable d'attribuer les subventions selon les actions réalisées par les associations sur la commune. La question de la pertinence de subvention de l'apprentissage du chinois est posée.

Il est répondu par les élus membres de la commission qu'il est difficile de poser des critères objectifs quant à l'intérêt social des associations.

Est soulevé également le fait que certaines associations disposent de salles gratuites pour leurs activités et que cela devrait être pris en compte avec un montant de subvention diminué de l'équivalent de cet avantage.

Mme Claire KERRINCKX fait part à Magali GRISEL de la possibilité de demander à la CCVT une subvention pour l'Association des Assistantes Maternelles de ST CLAIR DE LA TOUR car ils disposent de la compétence petite enfance.

Mme Magali GRISEL indique qu'elle a pris note de toutes ces remarques.

Après en avoir délibéré et par une voix contre et 21 voix pour, les subventions sont accordées aux associations communales pour l'année 2015.

4° Subventions 2015 aux autres Associations Délibération N° 2015-05.3
--

ASSOCIATION	SUBVENTION VERSEE EN 2014	SUBVENTION 2015
Amicale des pompiers de la bâtie/Faverges	100	90.00 €
Amicale des pompiers de la tour du pin	400	360.00 €
Ski club de LTP	200 (17 élèves)	(16 élèves) 180.00 €
Secours populaire français	250	225.00 €
Chambres des métiers et de l'artisanat	0	0 car majeur
MJC	100	90.00 €
Centre de planification de LTP	400	360.00 €
ARS	300	270.00 €
RCVT	400 (41 élèves)	(42 élèves) 405.00€
FRAPNA	100	90.00 €
Coopérative scolaire maternelle	400	360.00 €
Coopérative scolaire primaire	400	360.00 €
Don du sang	100	90.00 €
La ligue contre le cancer	0	0
Association française des sclérosés en plaques	0	0
Association de coordination de gérontologie	0	0
Association des jeunes pompiers du val de ver (st chef)	0	0
Restaurant du cœur	Pas de demande	150.00 €
Locomotive (association pour enfants atteints de leucémie)	Pas de demande	0
SIVU du gymnase Pravaz	0	0
Association de prévention routière	Pas de demande	0
Association syndicale libre	Pas de demande	0
ADMR	Pas de demande	(15 bénéficiaires) 150.00 €
Le souvenir français	Pas de demande	0
TOTAL	3 150 €	3180.00 €

Madame Magali GRISEL indique que la commission a proposé de verser les sommes ci-dessus mentionnées. Le conseil municipal par 1 voix contre et 21 voix pour vote les subventions ci-dessus pour l'année 2015.

5° Crédits scolaires 2015-2016
Délibération N° 2015-05-4

Mme Maryline BOROWIAK indique qu'il est proposé au conseil municipal de reconduire les crédits votés pour l'année écoulée soit :

CREDITS SCOLAIRES	2014-2015 et proposés pour 2015-2016
Par élève pour chaque école	52.44 €
Fournitures générales école élémentaire	1 573,00 €
Fournitures générales école maternelle	744 €
Fournitures pour le RASED	337 €

Elle précise que par rapport à d'autres communes, les sommes sont assez élevées. Les enseignants n'ont pas demandé plus de crédits.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal vote les crédits indiqués ci-dessus pour la prochaine année scolaire 2015-2016.

**6° Désaffiliation de Grenoble-Alpes-Métropole du CDG 38
Délibération N° 2015-05-5**

Par courrier du 26 mai 2015, la Métro a indiqué sa volonté de se « désaffilier » du Centre de Gestion de l'Isère qui gère les collectivités territoriales de moins de 350 agents à compter du 1er janvier 2016. Désormais la Métro qui compte plus de 1 000 agents veut gérer en interne des missions auparavant confiées au CDG 38 dans le domaine des ressources humaines. Les communes affiliées doivent donner un avis quant à ce départ. Après en avoir délibéré et par 9 voix contre et 13 absentions, le conseil municipal désapprouve cette demande de désaffiliation qui diminuerait les ressources du Centre de Gestion de l'Isère.

**7° Astreintes des services techniques
Délibération N° 2015-05-6**

M. Christophe JULLIAN-DESAYES, adjoint aux travaux rappelle que les astreintes de déneigement existent déjà sur la commune depuis plusieurs années et sont actives de fin novembre à mars. Elles seront reconduites à l'identique pour l'hiver prochain.

Il indique que suite à une réunion des agents des services techniques en date du 10 juin 2015 et avec leur accord, des astreintes seraient mises en place à compter de septembre 2015 de façon à pouvoir répondre aux urgences comme par exemple lorsqu'il y a des dégâts sur les voiries communales suite aux orages.

Le CTP départemental (Comité Technique Paritaire) sera saisi pour avis.

Les astreintes permettraient d'avoir un agent sur 5, responsable sur une semaine du lundi au lundi (0h) joignable sur le téléphone des services techniques.

La semaine d'astreinte serait rémunérée selon le décret N° 2015-415 et l'arrêté du 14/04/2015 en tant qu'astreinte d'exploitation, soit 159.20 € la semaine. En cas d'intervention, les heures seraient rémunérées en tant qu'indemnités d'intervention selon l'arrêté, soit : 22 € l'heure de nuit, de samedi, dimanche et jour férié et 16 € l'heure la semaine en dehors des heures de travail.

Il précise que ces astreintes sont proposées pour une année de fonctionnement et qu'un bilan sera établi.

M. Luc BASSETTE demande si les motifs des appels des agents seront définis. Il lui est répondu que l'agent d'astreinte ne sera contacté qu'en cas de problème important, tel des problèmes électriques par exemple.

M. Michel BELANTAN demande si c'est vraiment nécessaire. Avec M. Gabriel PERICAS, ils rappellent que les agents, par le passé, se déplaçaient dès qu'on les appelait. M. le Maire Jean-François DELDICQUE répond qu'il s'agit également de clarifier les choses au niveau des assurances.

Après en avoir délibéré et par 2 voix contre : Luc BASSETTE et Gabriel PERICAS et 20 voix pour, le conseil municipal décide de mettre en place les astreintes des services techniques dès le mois de septembre 2015 selon les modalités ci-dessus définies.

**8° Création d'une convention de groupement de commandes avec la CCVT –
Délibération N° 2015-05-7**

Groupement de commande pour le curage des réseaux d'assainissement et pluviaux et les épreuves (tests d'étanchéité) pour les réseaux d'eaux et d'assainissement de la Communauté de Communes des Vallons de la Tour et les communes membres.

M. Christophe JULLIAN-DESAYES, adjoint aux travaux informe l'assemblée que la communauté des Vallons de la Tour a conclu, respectivement avec les sociétés AOSTE

VIDANGE et VISI 38, des marchés de curage des assainissements collectifs et d'épreuves pour ses réseaux eau et assainissement. Les contrats doivent être renouvelés.

Dans un souci de rationaliser les interventions communautaires : assainissement et communales : avaloirs, pluvial, et afin de bénéficier des meilleurs prix, il est proposé aux communes d'approuver cette convention. Il s'agit juste d'une mutualisation de marchés et pas de l'exploitation du service pluvial. En conséquence, les communes seront indépendantes dans la gestion de leurs bons de commandes : elles les passeront directement auprès des attributaires de marchés.

Il demande au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention du groupement de commandes, d'accepter que la Communauté des Vallons soit désignée comme coordonnateur du groupement de commandes et autoriser le Président de la Communauté de Communes à lancer les marchés.

M. Emmanuel EGLAINE précise que le but pour les Vallons de la Tour est de coordonner les actions des communes pour que cela soit rationnel.

M. Michel BELANTAN indique qu'il convient de nettoyer les fossés avant tout. Il lui est répondu que les employés communaux le font selon un planning défini.

Après en avoir délibéré et par une abstention : Michel BELANTAN et 21 voix pour, M. le Maire est autorisé à signer la convention du groupement de commandes et le conseil municipal désigne les Vallons de la Tour comme coordonnateur et autorise le Président de la Communauté de Communes à lancer les marchés.

9° Admission de créances en non valeur Délibération N° 2015-05-8

M. Xavier LE DUFF, Adjoint aux Finances, indique que le comptable public expose qu'il n'a pas pu procéder au recouvrement de plusieurs factures car les montants sont inférieurs au seuil de poursuite.

Le montant total pour plusieurs pièces administratives s'élève à 28.75 € pour une liste, 9.20 € pour la deuxième et 3.20 € pour la troisième liste. Il demande que le conseil municipal prononce leur admission en non-valeur

Il est précisé que les familles concernées n'ont plus d'enfant en cantine ou garderie scolaire.

Après en avoir délibéré et par 4 abstentions : Mmes Maryline BOROWIAK, Magali GRISEL, Brigitte BERRIAT et Marjorie COURBI et 18 voix pour, le conseil municipal prononce l'admission en non-valeur de ces factures et charge M. le Maire d'en informer le comptable public.

10° Questions diverses

Diverses représentations demandées par la CCVT.

Suite au renouvellement de l'exécutif de la Communauté de Communes, plusieurs communes ont souhaité modifier leur représentation dans les commissions communautaires, notamment pour adapter la composition des commissions aux nouvelles vice-présidentes.

Ci-après la représentation pour la commune de ST CLAIR DE LA TOUR :

- Commission «services à la population» : Brigitte BERRIAT et Marjorie COURBI
- Commission «environnement»: Luc BASSETTE et Emmanuel EGLAINE
- Commission «économie-emploi» : Jean-François DELDICQUE et Patrick BLANDIN
- Commission «aménagement» : Emmanuel EGLAINE et Monique SOULIER.

Suite au départ de Robert MAGNE, la CCVT demande à la commune de proposer un représentant afin qu'il soit nommé pour siéger dans les syndicats des eaux de Dolomieu-Montcarra et de la Haute-Bourbre par délibération de la CCVT. Il a été demandé à Patrick BLANDIN s'il était d'accord pour siéger dans ces syndicats.

M. Emmanuel EGLAINE indique que M. Patrick BLANDIN est d'accord mais qu'il s'agit d'une représentation au sein du Syndicat des Eaux des Abrets et de Dolomieu-Montcarra et non pas de celui de la Haute Bourbre. (les représentants sont Christophe. JULIAN-DESAYES et Jean Claude BIETRIX.

L'information sera communiquée à la CCVT.

Parole donnée aux deux groupes d'opposition :

M. le Maire donne la parole à Messieurs BASSETTE et EGLAINE qui souhaitent s'exprimer.

M. Luc BASSETTE rappelle le courrier qui a été adressé à Monsieur le Maire par les élus des deux groupes d'opposition lui demandant de réunir un conseil municipal pour discuter des élections qui se sont déroulées au sein de la Communauté de Communes des Vallons de la Tour.

La réponse écrite faite par Monsieur le Maire qui n'a pas souhaité réunir un conseil municipal sur ce point n'a pas satisfait les membres de l'opposition.

M. Luc BASSETTE revient sur les élections qui se sont déroulées au sein de la Communauté de Communes des Vallons de la Tour pour désigner l'exécutif suite à la démission de M. Pascal PAYEN. Il indique que les élus d'opposition sont inquiets car ils pensent qu'il y a eu une opposition entre un conseiller municipal : M. Jean-Claude PELISSE issu de la majorité et le Maire et ils souhaitent avoir des explications. Ils regrettent que Monsieur PELISSE ne soit pas présent lors de cette séance du conseil municipal.

En effet, M. Jean-Claude PELISSE a été candidat à la Présidence contre M. Jean-Paul PAGET et il ne lui a manqué qu'une voix pour être élu.

Il s'est ensuite présenté à la deuxième Vice-Présidence et M. Jean-François DELDICQUE s'est également présenté.

Mme Claire KERRINCKX, Mme Jacqueline GUICHARD et M. Emmanuel EGLAINE indiquent également que l'image de la commune qui a été véhiculée par cette affaire est fortement négative et qu'il aurait été bien pour ST CLAIR DE LA TOUR d'avoir un élu Président des Vallons de la Tour.

Monsieur le Maire Jean-François DELDICQUE répond en indiquant que c'est lui qui a sollicité Jean-Claude PELISSE pour qu'il soit candidat au poste de Président de la communauté de communes et qu'il n'existe aucune opposition entre eux. D'ailleurs il détient ce soir un pouvoir de M. PELISSE qui est absent.

Il rappelle que depuis l'année dernière, il était lui-même Vice-Président à l'Aménagement, poste qu'il avait accepté compte-tenu de l'importance du projet du « Serpentin ». Toutefois, il a eu en charge d'autres délégations communautaires qui lui ont pris énormément de temps au détriment de ce qu'il pouvait consacrer à la mairie de ST CLAIR DE LA TOUR.

Il était également Président de plusieurs associations et il a dû attendre que d'autres prennent le relais, ce qui l'a encore occupé de manière importante.

Il précise qu'il s'est présenté à cette Vice-Présidence parce qu'il était le Vice-Président sortant mais qu'il accepte sans problème d'avoir été battu par M. Jean-Claude PELISSE.

Il est de ce fait beaucoup plus présent à la mairie et peut mieux se consacrer aux affaires Saint-Clairoises ce qui est très positif pour la Commune.

Point sur l'école élémentaire :

Mme Claire KERRINCKX revient sur la fin de l'année scolaire à l'école élémentaire et indique qu'elle a été difficile pour les enseignants.

Les parents d'élèves leur ont apporté tout leur soutien car ils ont notamment été très actifs pour aider vraiment les familles victimes des agissements de l'ancien directeur de l'école.

Elle trouve que le Maire n'a pas soutenu l'équipe enseignante et regrette son absence au Comité de Pilotage du PEDT et au Conseil d'Ecole. Il n'a pas non plus fait de discours pour la remise des dictionnaires.

Elle regrette également que le site de compostage ait été inauguré le jour de la kermesse contrairement à ce qui était souhaité et que ni les enseignants, ni les parents et élèves n'ont été invités.

M. le Maire lui répond que c'est contre son gré qu'il a été absent lors des deux dernières réunions et que pour la remise des dictionnaires, une commission d'appel d'offres à la Mairie, très importante, avait pris du retard du fait d'un accident de la route qui avait retardé un des participants et de ce fait il n'a pu participer comme il était prévu à la manifestation organisée pour les CM2.

Il précise qu'il est allé régulièrement à l'école rencontrer le Directeur et a été présent lors de cette année scolaire. Il est en contact avec Mme CULOMA, Inspectrice d'Académie, pour des problèmes qui ont été signalés à l'école mais qu'elle lui avait demandé de la discrétion.

Pour l'inauguration du site de compostage, avant que la date ne soit décidée, il est allé voir le Directeur qui lui a indiqué que ce serait bien que ce soit le jour de la kermesse. Il a donc prévenu le SICTOM et Trièves Compostage, co-organisateurs de l'inauguration. Ce n'est qu'après que Claire KERRINCKX a fait savoir que ce n'était pas souhaitable de choisir le même jour. Mais il était trop tard pour que les partenaires changent de date.

Pour les invitations, il était indiqué sur le site internet de la Commune que tout le monde était convié à l'inauguration du site de compostage à proximité de la cantine de l'école élémentaire.

Mme Maryline BOROWIAK précise qu'une rencontre aura lieu à la rentrée entre elle-même, adjointe aux affaires scolaires, M. le Maire et le Directeur de l'école élémentaire M. Nicolas MONTANGUON.

Fin de la séance à 21h05